

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 JUIN 2020

Au nom du Conseil communal, Monsieur **Stéphane DORTHE, Syndic**, ouvre cette assemblée ordinaire à 20 h 02 en saluant et souhaitant la bienvenue aux 30 citoyennes et citoyens et les remercie de leur présence qui montre leur intérêt à la chose publique.

Dans son courrier du 20 mai 2020, le Préfet de la Veveyse a autorisé la tenue de notre assemblée communale en insistant sur le fait de respecter strictement les mesures et recommandations de l'OFSP et les règles de distanciation sociale. La salle est organisée de manière à respecter ces règles.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2019.

Tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés, dix jours avant l'assemblée, au Bureau communal durant les heures d'ouverture. Le procès-verbal pouvait être consulté sur notre site Internet.

Il nomme comme scrutateurs Messieurs Hubert GENOUD et Jacques THERAULAZ et les remercie d'avance de leur collaboration. Il précise que les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter lors de l'approbation des comptes selon l'article 18 alinéa 3 de la Loi sur les communes.

Le tractanda proposé est accepté et sera donc traité tel que présenté, soit :

Tractanda:

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2019. Il ne sera pas lu, il est annexé à la convocation.**
- 2. Comptes 2019**
 - 2.1 Fonctionnement**
 - 2.2 Investissements**
 - 2.3 Rapport de la commission financière et lecture du rapport de l'organe de révision**
 - 2.4 Approbation**
- 3. Présentation et approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires**

4. **Présentation et approbation des modifications des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse**
5. **Présentation d'un concept global pour le ramassage des ordures ménagères**
6. **Divers**

Aucune remarque n'étant formulée, les objets seront traités tels que présentés et l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur Stéphane DORTHE demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

1. PROCES-VERBAL

Le procès-verbal a été annexé à la convocation et il ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMPTES 2019

2.1 Fonctionnement

Comme précisé dans la convocation, chaque citoyenne et citoyen avait la possibilité de consulter les comptes au Bureau communal durant les heures d'ouverture. Après la distribution d'un résumé des comptes et du bilan, Monsieur Stéphane DORTHE commente, dans leur intégralité, les comptes 2019 et donne les explications nécessaires pour les comptes qui ont subi des différences notoires par rapport au Budget.

Les amortissements obligatoires se montent à Fr. 170'579.- et des amortissements supplémentaires ont été comptabilisés pour Fr. 86'135.05 (Fr. 51'234.- complexe scolaire, Fr. 31'086.35 véhicule voirie, Fr. 2'635.10 révision PAL) ainsi qu'un montant de Fr. 350'000.- pour l'attribution aux réserves (Fr. 50'000.- routes, Fr. 50'000.- salle polyvalente, Fr. 50'000.- bâtiment scolaire, Fr. 200'000.- projet global évacuation des eaux).

LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT boucle avec un excédent de produits de Fr. 18'579.09 pour un total de charges de Fr. 4'862'448.91 et des produits de Fr. 4'881'028.00. Le Budget prévoyait un déficit de Fr. 143'413.00.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Robert GENOUD demande pour le pont de la Cuva si la réfection a été mise en totalité sur les forêts ou aussi sur les eaux. Monsieur Stéphane DORTHE lui répond que tout a été passé dans les forêts.

2.2 Investissements

Monsieur Stéphane DORTHE donne connaissance des montants payés pour les investissements en cours.

LE COMPTE D'INVESTISSEMENT boucle avec des charges de Fr. 733'421.55 et des produits pour Fr. 102'604.60.

Après boucllement, le BILAN présente au 31.12.2019 une fortune nette de Fr. 374'820.81 contre Fr. 356'241.72 au 31.12.2018, soit un bénéfice de Fr. 18'579.09.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

2.3 Rapport de la commission financière et lecture du rapport de l'organe de révision

La parole est donnée à Monsieur Gaétan EMONET membre de la Commission financière, qui procède à la lecture du rapport de l'organe de révision puis à la lecture du rapport de la Commission.

La Commission financière a pris connaissance, le 9 juin 2020, du rapport de l'organe de révision des comptes 2019 établi par la Fiduciaire Gilbert BUTTY SA.

La Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements 2019 tels qu'ils ont été présentés.

Au terme de son rapport, la Commission adresse ses remerciements au Conseil communal et en particulier à Monsieur Stéphane DORTHE, responsable des finances, ainsi qu'à Madame Aline PICCAND, caissière, pour leur disponibilité lors de la présentation des comptes.

Monsieur Stéphane DORTHE remercie Monsieur PERROUD ainsi que les membres de la Commission pour leur rapport et pour l'accomplissement de la tâche qui leur a été confiée par l'assemblée communale.

2.4 Approbation

Dès lors, les comptes 2019 ainsi que le rapport de la Commission financière sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

3. Présentation et approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires

Madame Marie-Claude RUFFIEUX présente cet objet en commençant par les références légales. Le règlement du 4 juin 1998 est abrogé et le présent règlement entrera en vigueur dès son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Ce règlement a pour but de déterminer la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires des enfants et des jeunes, dont les parents sont domiciliés sur le territoire communal.

L'aide financière de la Commune est accordée pour les prestations fournies (contrôles et soins dentaires) par le Service dentaire scolaire ou par un médecin dentiste privé autorisé à pratiquer à titre indépendant dans le canton de Fribourg ou dans un autre canton confédéré. Les frais liés aux traitements orthodontiques ne sont pas pris en charge.

Le barème de réduction est basé sur le revenu imposable figurant dans le dernier avis de taxation des parents (revenu net 7.910) et fait partie intégrante du présent règlement.

Les décisions sont sujettes à réclamation auprès du Conseil communal dans les 30 jours dès la notification.

Aucune précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et le règlement est accepté à l'unanimité.

4. Présentation et approbation des modifications des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse

Madame Sylviane EMONET présente cet objet.

En préambule, elle souhaite rappeler la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, qui a provoqué un tsunami et a guidé le monde politique vers une réflexion nouvelle quant aux relations entretenues avec les différents partenaires de la santé et du social au sein du district de la Veveyse. Le projet veveysan se nomme Horizon Santé Veveyse. Il nécessite une grande rigueur dans le suivi et le respect des délais.

La révision totale des statuts a été motivée par deux buts prépondérants, d'une part l'intégration des homes au RSSV et la restructuration de la gouvernance pour la nouvelle période législative d'autre part.

En janvier de cette année, le Service des Communes a fait part de son préavis favorable. Les dispositions du projet ont été examinées et approuvées par le Canton. L'assemblée des délégués du RSSV a également accepté ces nouveaux statuts en mars 2020. Les Conseils de fondation de la Maison St-Joseph et du Châtelet ont validé le transfert des EMS au RSSV.

Madame Sylviane EMONET passe ensuite en revue les statuts qui sont projetés dans leur intégralité en apportant les commentaires nécessaires aux articles ayant subi d'importantes modifications. Elle donne des explications plus détaillées sur certains articles. A l'article 27, la limite d'endettement a été augmentée et est fixée à 70 millions de francs pour les investissements et à 5 millions de francs pour le compte de trésorerie. L'association de communes peut contracter les emprunts nécessaires à la construction et à d'autres investissements.

Le conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter la révision totale des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse en restant à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Aucune précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et les statuts du RSSV sont acceptés à l'unanimité.

5. Présentation d'un concept global pour le ramassage des ordures ménagères

Monsieur Patricio HERRERA présente le plan global de collecte des ordures ménagères qui vise à répondre aux besoins de l'ensemble de la population villageoise.

A l'aide de plans, il précise les endroits et le nombre de moloks qui viendront remplacer les containers actuels. Un molok représente le volume de 4 à 6 containers et réduit les nuisances (bruit, odeurs, risque d'accident). Toute la Commune doit être couverte par une zone de collecte des ordures ménagères.

Actuellement, le ramassage récupère les ordures de 7 containers, 10 moloks et 1 point « en vrac ». Le but est de pouvoir supprimer à terme tous les containers.

Ce concept a été validé par le Conseil communal et présenté à la commission financière puis pour information ce soir à l'assemblée communale.

6. Divers

Monsieur Stéphane DORTHE adresse ses vifs remerciements à la Boursière pour la tenue des comptes, à ses collègues du Conseil communal, au Secrétariat communal ainsi qu'à la commission financière. Il remercie en particulier Madame Aurélie FONTAINE qui est applaudie par l'Assemblée pour ses 10 ans d'activité au sein de la Commune. Un présent lui est remis.

Des travaux sont actuellement en cours à différents endroits du village. Monsieur Stéphane DORTHE précise que c'est l'entreprise Cablex pour l'installation de la fibre optique. Une vision locale a eu lieu la semaine dernière pour passer en revue les 69 points d'intervention. Le délai pour l'envoi d'un tout-ménage était donc trop serré pour informer la population. Les travaux devraient durer deux semaines.

La parole est donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

Monsieur Robert GENOUD demande si un regroupement des corporations forestières en Veveysse est envisagé comme il avait déjà posé la question lors d'une dernière assemblée ?

Madame Sylviane EMONET lui répond qu'il y a eu peu de réunion en Basse-Veveysse et que le sujet n'est pas revenu et la discussion n'a pas été lancée. Elle prend note et propose d'en débattre lors d'un prochain comité en remettant le sujet sur la table.

Monsieur Robert GENOUD explique que le fauchage des talus le long des routes cantonales peut être fait jusqu'en août. Il demande pourquoi le talus à l'entrée de la Commune a été fauché très rapidement ?

Monsieur Stéphane DORTHE précise que les surfaces inscrites au réseau écologique sont annoncées et pour cette zone ce n'était pas le cas. Le travail est plus long si l'herbe est haute.

Monsieur David TACHE revient sur son courrier adressé au Conseil communal concernant la fusion du cercle scolaire. Avant cette assemblée, il a participé à une réunion pour les parents d'élèves de 2H en présence de Madame Marie-Claude RUFFIEUX. Il souhaite rendre la population attentive au fait que 20 élèves d'un même niveau seront déplacés à Attalens à la prochaine rentrée scolaire. L'excuse donnée à ce déplacement est un concept pédagogique pour lequel il n'y pas encore de recul actuellement. Il fait part de sa grande déception de voir partir tous ces élèves de notre village. Ce message est destiné à informer l'assemblée sur le fonctionnement du nouveau cercle scolaire. Finalement, le nombre d'enfants déplacés importe peu. De plus, le point de collecte des enfants qui se trouve devant la Cure à proximité de la route n'est pas sécurisé. Il n'y a ni marquage ni trottoir pour y arriver et il espère donc quelque chose sera mis en place.

Monsieur Stéphane DORTHE précise que dans l'étude sur le Chemin de la Vignetta l'aménagement d'un trottoir est prévu depuis la banque Raiffeisen jusqu'au quartier des Combes.

Madame Rita AEBY tient à relever le super travail du nouvel employé qui tient la déchetterie et à le féliciter aussi pour la propreté du lieu. Elle demande s'il serait possible de mettre un panneau « interdit aux chiens » à la sortie de l'école. Le responsable du dicastère prend note de cette demande.

Monsieur Charles TACHE revient sur la mise en place d'une antenne Covid-19 par le RSSV et les médecins du centre médical.

Madame Sylviane EMONET précise que cette grosse mise en place a été faite en peu de temps et avec peu de moyens. Elle insiste sur la bonne collaboration du centre médical et la motivation des personnes qui ont monté ce centre. Il s'agit d'un beau projet veveysan. La filière est actuellement fermée mais pas démontée pour être réactivée en cas de nécessité.

Madame Delphine TACHE souhaite revenir sur le point 29 Administration scolaire - Etude agrandissement et rénovation bâtiment scolaire pour savoir où en est le projet.

Monsieur Jérôme TACHE lui répond qu'un projet a été fait mais le souci est l'aspect financier. Cela demande de recalculer les moyens d'investissement. Une nouvelle année scolaire avec Attalens va se passer afin de réétudier toutes les données du cercle scolaire pour les besoins futurs ainsi que le manque de locaux. Le premier point sera dans tous les cas la rénovation de la salle polyvalente. Le Conseil communal continue de travailler sur le projet.

Monsieur Hubert GENOUD demande si une grille verticale pourrait être installée vers le regard au bord de la forêt au Chemin Le Saugy car il est complètement raviné.

Monsieur Stéphane DORTHE propose de téléphoner au responsable du dicastère afin de voir directement avec lui.

Madame Rita STRAHM apprécie le nouvel employé de la déchetterie. Elle trouve qu'il manque 2 containers pour la récolte du plastique et les appareils électriques car cela se fait dans de nombreuses communes.

Monsieur Stéphane DORTHE précise que la benne pour la récupération de petits appareils électriques et informatiques a été installée tout récemment. Concernant la récolte du plastique, le responsable étudiera la question.

Avant de conclure cette assemblée, Monsieur Stéphane DORTHE tient à remercier l'assemblée, au nom de tous les membres du Conseil communal, pour la confiance témoignée.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur **Stéphane DORTHE, Syndic**, remercie chacune et chacun pour leur participation aux affaires communales. Il lève cette assemblée à 21h00, souhaite une bonne saison estivale à toutes les personnes présentes.

Pour des raisons sanitaires, la verrée qui se tient habituellement en fin d'assemblée ne pourra pas avoir lieu. Monsieur Stéphane DORTHE souhaite aux personnes présentes une bonne rentrée et une excellente soirée.

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane DORTHE

Aurélien FONTAINE